**Demande de remboursement de la TGAP composante**

***« huiles et préparations lubrifiantes »***

Madame, Monsieur,

La loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021\* a supprimé la composante *« huiles et préparations lubrifiantes »* de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP), ceci à compter du 1er janvier 2020 (effet rétroactif).

Or, durant l’année 2020, mon entreprise vous a passé les commandes suivantes, pour lesquelles une composante TGAP «*huiles et préparations lubrifiantes »* nous a été facturée :

* Facture n° …………….. du ………………… dont le montant de TGAP est ………. €
* Facture n° …………….. du ………………… dont le montant de TGAP est ………. €
* Facture n° …………….. du ………………… dont le montant de TGAP est ………. €
* Facture n° …………….. du ………………… dont le montant de TGAP est ………. €

Cette composante étant désormais exclue de la TGAP, votre entreprise n’aura aucune taxe à payer sur les huiles et lubrifiants pour l’année 2020.

Aussi, nous vous prions de bien vouloir procéder au remboursement de l’ensemble de ces sommes qui s’élève à la somme totale de …………….. €.

Je vous joins à cet effet notre IBAN pour un règlement rapide.

Vous en souhaitant bonne réception, je reste à votre disposition, et vous prie d’agréer, Madame, Monsieur, l’expression de mes salutations sincères.

Signature

\*Article 64